

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 2

Artikel: L'homme politique et l'aménagement du territoire

Autor: Kohler, Simon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. L'homme politique et l'aménagement du territoire

(Exposé introductif de M. Simon KOHLER, conseiller d'Etat)

L'aménagement du territoire, contrairement à ce qu'on pourrait penser a priori, n'est pas affaire seulement d'urbanistes ou d'économistes, de techniciens ou de sociologues. C'est aussi un problème politique, qui concerne tous les secteurs actifs du pays, l'industrie comme l'agriculture, l'artisanat comme le commerce et les professions libérales, singulièrement l'Ecole aussi.

L'aménagement est devenu une tâche de l'Etat comme de l'initiative privée, la conjugaison de leurs efforts étant désormais une condition impérative du développement harmonieux d'une société moderne.

Les objectifs d'un aménagement rationnel du territoire sont identiques, à bien des égards, à ceux d'une institution telle que l'Université populaire.

L'Université populaire s'est donné non seulement pour tâche la promotion du savoir et des joies de la culture en faveur de privilégiés des agglomérations plus importantes, mais elle étend son action partout où fermente l'intelligence, jusqu'aux confins les plus reculés, dans les régions géographiquement déshéritées.

L'aménagement du territoire embrasse les mêmes objectifs. Il tient compte au premier chef de cette vieille prédilection du Suisse pour sa terre natale ou d'élection. Dans aucun pays comme le nôtre, la population en général n'a gardé aussi intact son amour pour la terre, quoiqu'avec l'évolution vers le tertiaire ceux qui la cultivent et ceux qui en vivent ne représentent plus que 10 ou 12 % de nos populations. Toute cette main-d'œuvre rendue disponible par l'évolution extraordinaire des techniques, les transformations économiques, les changements des conditions d'existence et des modes de vie ne s'est rendue vers les centres industriels qu'à contrecœur. Même si dans notre pays, on ne saurait parler de gigantisme à propos de nos grandes agglomérations urbaines, il n'en est pas moins vrai qu'il y a déracinement pour une grande partie de nos concitoyens. Et je connais de multiples rapports qui dénoncent le nombre important de cas douloureux...

L'afflux dans les grands centres de nos populations rurales présente de réels dangers d'ordre social et affectif qu'il convient de prévenir, tout aussi bien pour la défense des villes concernées que de la campagne elle-même.

Si je suis de ceux qui estiment depuis longtemps que les pouvoirs publics doivent consentir un effort considérable pour l'aménagement du territoire, c'est que le Jura est l'exemple le plus typique du phénomène que nous venons d'évoquer. Dans cette région privée elle-même d'un grand centre d'attraction, l'exode — on pourrait presque parler d'hémorragie — a été particulièrement sensible, parce qu'il n'y a pas

eu seulement des mutations à l'intérieur de ses limites géographiques, mais surtout des départs sans retour au-delà des frontières cantonales et nationales. Cela est tellement vrai que, si je suis bien renseigné, les deux tiers au moins des Jurassiens en vie habitent à l'extérieur du Jura. Il y a là matière à réflexions profondes...

Dans le Jura, l'aménagement régional ne se justifie pas seulement sur le plan démographique, mais en raison aussi des diversités de tous ordres de ce pays (variété de la configuration géographique, besoin d'une diversification industrielle rendant notre économie moins dépendante d'une seule branche, l'horlogerie), en raison aussi de ses beautés naturelles menacées par ce qu'il faut bien appeler du vandalisme (je pense en particulier aux horribles souillures infligées à certaines régions parmi les plus belles, comme la vallée du Doubs, où certains ont érigé d'affreuses baraques, voire même ont amené d'anciens wagons de chemin de fer aménagés en maisons de week-end et barbouillés de couleurs tapageuses !), en raison également de notre tourisme pour lequel les efforts de Pro Jura resteront lettre morte si l'organisation intérieure et l'équipement hôtelier ne vont pas de pair — le tourisme est désormais partie intégrante de notre économie.

Je pourrais multiplier les arguments et les exemples. Je ne ferais que renforcer ma conviction que nulle région n'a autant besoin d'un aménagement régional de son territoire que le Jura. Et parmi ces arguments, un d'eux qui n'est pas le moindre : celui de nos relations de région à région, ne serait-ce que pour nous estimer et nous aimer mieux encore.

L'étude même superficielle d'une telle question démontre que tout se tient. Il s'agit d'un problème d'articulation, de circulation, d'organisation, d'harmonisation. Tout le processus de notre vie commune en dépend. Cela comporte d'abord un recensement des disponibilités, un inventaire des besoins, l'étude des axes de routes principales, tenant compte des nécessités économiques et sociales et permettant le va-et-vient de la population laborieuse de son lieu de travail à son lieu de domicile, l'adaptation des horaires de chemins de fer aux besoins de l'économie et de l'école, la création et le développement de cellules culturelles et d'un centre de culture pour l'ensemble, la liaison entre l'Ecole et l'initiative privée, l'harmonisation des programmes et des branches spéciales d'enseignement avec les besoins plus particuliers du pays, l'utilisation des réserves de main-d'œuvre, les impératifs de la promotion sociale... C'est encore tout cela, l'aménagement du territoire.

Bref, je suis de ceux qui prétendent que l'objectif final d'un aménagement rationnel est un des garants les plus sûrs de la liberté de l'individu. Car, en définitive, les efforts déployés dans ce domaine convergent vers le développement d'un ensemble, développement dont bénéficie l'individu et qui l'aide à se libérer des contraintes et des servitudes...

Dès lors, on ne saurait surseoir davantage à l'aménagement du territoire au niveau de la Confédération, des cantons, de régions comme le Jura et des communes. Cette tâche fait appel à la coordination et à la coopération, fondées sur des principes clairement définis et tenant

compte des lignes de force d'un aménagement rationnel. Il s'agit de donner des bases solides à une telle entreprise. C'est pourquoi l'élaboration d'une législation s'impose à partir de la Confédération, dont la Constitution doit être modifiée et complétée pour permettre ensuite la promulgation d'une loi-cadre en matière d'aménagement du territoire. Cette procédure n'enlèvera pas pour autant les compétences des cantons, des régions et des communes ; au contraire, elle leur permettra précisément de se donner eux-mêmes la législation adéquate qui fait défaut. Mais il ne suffit pas de légiférer, encore faut-il envisager les mesures d'application. On ne saurait s'empêcher de penser à ce sujet qu'un aménagement rationnel devrait permettre d'éviter les spéculations sur les terrains. Il devrait favoriser une répartition plus large de la propriété et un meilleur équilibre sur le marché des terrains à bâtir... Il assurerait la protection de la nature et renforcerait sensiblement la sauvegarde et l'entretien du paysage. Il se préoccuperait non seulement d'une agriculture rationnelle protégée du marché des terres par la création de zones déterminées, mais il se souviendrait que l'agriculture, outre la mission de produire, a aussi celle d'assurer le relief du territoire, de contribuer à la sauvegarde d'un certain visage du pays, ce qui me paraît aussi essentiel pour justifier l'aménagement de son évolution et l'amélioration de ses structures.

Toutes choses qui font que l'aménagement du territoire constitue une des tâches les plus éminemment économiques et sociales de ce temps. Dès lors, l'homme politique ne saurait en ignorer la portée considérable pour l'avenir du pays. Partant, il assumera l'impulsion de son exaltante aventure...

II. Une définition de l'aménagement

(Résumé de l'exposé de M. Marcel FAIVRE, architecte à Porrentruy, président de la Commission d'aménagement de l'ADIJ)

Il n'existe pas de définition rigoureuse et universelle de l'aménagement du territoire. Une telle définition serait d'ailleurs soit trop longue, soit trop générale et donc imprécise. C'est pourquoi il convient d'examiner différentes définitions, car en définitive il y a autant de définitions que de spécialistes. Néanmoins, même si la définition d'une discipline est affaire de spécialistes, l'aménagement du territoire concerne tout le monde et la plupart des activités humaines.

Toute modification géographique, en surface, en profondeur ou en hauteur, affecte le territoire. Chacun dispose pour vivre, pour travailler et se détendre d'une portion géographique, que ce soit en propre ou en commun avec ses voisins ou la communauté tout entière. Cette portion du territoire peut être utilisée dans son état naturel ou être aménagée au gré des individus dans divers buts économiques : extraction de matières premières, constructions, voies de communications (routes, voies ferrées, voies d'eau), agriculture, industrie, etc. De tous temps les hommes ont cherché à modifier leur milieu naturel pour